

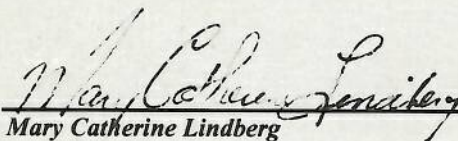
## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

### Déclaration de responsabilité de la direction

L'introduction des états financiers prospectifs est une direction parlementaire pour que les ministères présente une meilleure information financière aux utilisateurs externes. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a préparé une série complète d'états financiers prospectifs qui prévoit les résultats pour l'exercice 2012-2013 et les projections à jour de 2011-2012. La responsabilité de la compilation, du contenu et de la présentation des états financiers prospectifs pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013 et toute l'information contenue dans ces états revient à la direction du Conseil. La direction a établi cette information financière prospective selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public. Les états financiers prospectifs et les notes accompagnant sont soumis dans la partie III du budget des dépenses (Rapport sur les plans et priorités), et vont être utilisés dans le Rapport du Conseil sur le rendement du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés aux fins de comparaison avec les résultats réels.

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des prévisions et projections qui les sous-tendent. Ces prévisions et ces projections sont basées sur l'information disponible et connue de la direction au moment de l'élaboration. Elles reflètent les conditions opérationnelles et économiques actuelles et sont compatibles avec le mandat et les objectifs stratégiques du Conseil. En grande partie, l'information financière prospective fait appel aux meilleures estimations, aux hypothèses et au jugement pour en dériver les prévisions et les projections pour l'avenir en date du 31 décembre 2011 et cadrent avec les plans décrit dans le Rapport sur les plans et les priorités tout en tenant dûment compte de l'importance relative. Au moment de la préparation de cette information, la direction croit que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Toutefois, comme pour toute utilisation d'estimations et d'hypothèses, il y a un certain degré d'incertitude les entourant. Cette incertitude augmente au fur et à mesure que l'horizon prévisionnel s'étend.

Les résultats réels atteints pour l'exercice financier couvert dans les états financiers prospectifs les accompagnants varieront par rapport à l'information présentée et ces écarts peuvent être importants.



Mary Catherine Lindberg

Présidente

Ottawa, Canada

Date : 21 mars 2012



Michelle Boudreau

Directrice exécutive et dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date : 29 mars 2012

## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

État de la situation financière prospectif (non vérifié)

au 31 mars (en dollars)	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	602 755 \$	582 727 \$
Débiteurs et avances (Note 6)	196 346	241 656
<b>Total des actifs</b>	<b>799 101 \$</b>	<b>824 383 \$</b>
<b>Passifs et avoir du Canada</b>		
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 7)	778 068 \$	803 350 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	335 571	365 350
Avantages sociaux futurs (Note 8)	849 580	917 409
<b>Total des passifs</b>	<b>1 963 219</b>	<b>2 086 109</b>
<b>Avoir du Canada</b>	<b>(1 164 118)</b>	<b>(1 261 726)</b>
<b>Total des passifs et avoir du Canada</b>	<b>799 101 \$</b>	<b>824 383 \$</b>

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.



# CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

## État des résultats prospectif (non vérifié)

Exercice se terminant le 31 mars (en dollars)	Résultats estimatifs		Résultats prévus			
	2012		2013			
			Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	Services internes	Total
<b>Charges</b>						
Salaires et avantages sociaux	6 756 136 \$	3 882 416 \$	1 097 918 \$	2 643 753 \$	7 624 087 \$	
Services professionnels et spéciaux	2 050 896	3 657 902	139 446	315 675	4 113 023	
Installations	723 953	424 954	125 555	183 503	734 012	
Services publics, fournitures et approvisionnements	332 553	196 531	76 421	72 009	344,961	
Communications	120 800	27 914	985	83 144	112 043	
Achat de services de réparation et d'entretien	143 195	-	-	103 930	103 930	
Voyage et réinstallation	117 139	33 762	8 960	17 203	59 925	
Information	36 100	746	26 957	6 697	34 400	
Location	10 500	3 500	1 500	6 430	11 430	
Autres	500	-	-	700	700	
<b>Total des charges</b>	<b>10 291 772</b>	<b>8 227 725</b>	<b>1 477 742</b>	<b>3 433 044</b>	<b>13 138 511</b>	
<b>Revenus</b>						
Engagement de conformité volontaire	11 195 426	- \$	- \$	- \$	- \$	
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>( 903 654) \$</b>	<b>8 227 725 \$</b>	<b>1 477 742 \$</b>	<b>3 433 044 \$</b>	<b>13 138 511 \$</b>	

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

### État de l'avoir du Canada prospectif (non vérifié)

<b>Exercice se terminant le 31 mars</b> (en dollars)	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
<b>Avoir du Canada, début de l'exercice</b>	(1 475 514) \$	(1 164 118) \$
Coût de fonctionnement net	903 654	(13 138 511)
Encaisse nette fournie par le (au) gouvernement	(1 653 804)	11 813 029
Variation des montants à recevoir du Trésor	( 140 176)	( 20 028)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 9)	1 201 722	1 247 902
<b>Avoir du Canada, fin de l'exercice</b>	(1 164 118) \$	(1 261 726) \$

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011.  
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

# CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

## État des flux de trésorerie prospectif (non vérifié)

Exercice se terminant le 31 mars  
(en dollars)

Résultats estimatifs  
2012

Résultats prévus  
2013

### Activités de fonctionnement

<b>Coût de fonctionnement net</b>	( 903 654) \$	<b>13 138 511 \$</b>
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse :</b>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 9)	(1 201 722)	(1 247 902)
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Augmentation des débiteurs et avances	54 940	<b>45 310</b>
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	85 236	<b>( 25 282)</b>
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	( 23 709)	<b>( 29 779)</b>
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	335 105	<b>( 67 829)</b>
<b>Encaisse fournie par les activités de fonctionnement</b>	<b>(1 653 804) \$</b>	<b>11 813 029 \$</b>
<b>Encaisse nette fournie par le (au) gouvernement du Canada</b>	<b>(1 653 804) \$</b>	<b>11 813 029 \$</b>

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.



## 1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets*.

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

**Résultat stratégique 1: Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée des tendances de l'industrie.**

### **Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés**

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires et qui est responsable de s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs en vertu des facteurs d'examen du prix prévus à la *Loi sur les brevets* (la Loi). Pour décider si un prix est excessif, le Conseil doit tenir compte des facteurs suivants : les prix de vente du médicament et des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique au Canada et dans les sept pays de comparaison nommés dans le Règlement sur les médicaments brevetés (le Règlement); les variations de l'indice des prix à la consommation (IPC); et, conformément à la Loi, tous les autres facteurs précisés par les règlements d'application visant l'examen du prix. En vertu de la Loi et du Règlement, les brevetés sont tenus de faire rapport des renseignements sur les prix et les ventes pour chaque médicament breveté vendu au Canada, jusqu'à échéance du brevet ou des brevets. Le personnel du Conseil examine les renseignements soumis par les brevetés au lancement et à chaque période de rapport et ce, pour tous les médicaments brevetés vendus au Canada. S'il conclut que le prix d'un médicament breveté semble excessif, le personnel du Conseil mène une enquête relativement au prix. Une enquête peut se solder par un des résultats suivants : la fermeture de l'enquête lorsqu'il apparaît que le prix est non excessif; un engagement de conformité volontaire par lequel le breveté s'engage à réduire le prix de son produit et à rembourser les recettes excessives au moyen d'un paiement et (ou) d'une réduction du prix d'un autre produit médicamenteux breveté; ou une audience publique dont l'objet est de déterminer si le prix du produit médicamenteux est ou non excessif, y compris une ordonnance corrective rendue par le Conseil. Si le panel d'audience du Conseil conclut, à l'issue d'une audience publique, qu'un prix est ou était excessif, il peut ordonner au breveté de réduire le prix et de prendre des mesures afin de rembourser les recettes excessives. Ce programme assure la protection des Canadiens et de leur système des soins de santé en effectuant l'examen des prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada afin d'éviter les prix excessifs.



### 1. Pouvoir et objectifs (suite)

#### **Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques**

Le CEPMB rend annuellement compte au Parlement, par le truchement du ministre de la Santé, de ses activités d'examen du prix, des prix des médicaments brevetés et des tendances observées au niveau des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses de R-D rapportées par les brevetés pharmaceutiques. En soutien à cette exigence en matière de rapport, le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques fournit des renseignements complets et précis sur les tendances relatives aux prix auxquels les fabricants vendent les médicaments brevetés au Canada et aux dépenses de recherche-développement des brevetés à l'intention des intervenants intéressés, notamment : l'industrie (de marque, biotechnologique et générique); les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les groupes de défense des droits des consommateurs et des patients; les tiers payants; et autres. Ces renseignements permettent également de rassurer les Canadiens que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs. De plus, suite à l'établissement du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP) par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, le ministre de la Santé a demandé au CEPMB d'effectuer des analyses des tendances relatives au prix, à l'utilisation et aux coûts des médicaments d'ordonnance afin de s'assurer que le système de santé du Canada possède des renseignements plus exhaustifs et précis sur l'utilisation des médicaments d'ordonnance et sur les facteurs à l'origine des augmentations des coûts. En outre, en 2005, suite à la Stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques qui faisait partie du Plan décennal pour consolider les soins de santé des premiers ministres, le ministre de la Santé, au nom des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, a également demandé au CEPMB de surveiller et de faire rapport des prix des médicaments d'ordonnance non brevetés. Cette fonction vise à fournir aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux autres intervenants intéressés, une source d'information centrale et fiable concernant les prix des médicaments d'ordonnance non brevetés.

**Résultat stratégique 2: L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.**

#### **Services internes**

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

### 2. Méthodologie et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du conseil qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

- (a) Les activités du Conseil resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'an dernier.
- (b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- (c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont estimées à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- (d) L'information estimative de fin d'exercice pour 2011-2012 représente la situation financière d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2012-2013.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2011.



### 3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2011-2012 et pour 2012-2013, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- (a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- (b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- (c) La conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des prêts à recevoir.
- (d) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

### 4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor en vigueur dans le cadre de l'exercice 2012-2013. Ces conventions comptables, énoncées ci-après, s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et aux résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donne lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### **(a) Crédits parlementaires**

Le Conseil est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. La présentation des autorisations consentis au Conseil ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes consignés dans l'état des résultats prospectif et dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.

#### **(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement**

Le Conseil fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Conseil est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Conseil sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.



## 4. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### (c) Le montant dû ou à recevoir du Trésor

Ce poste découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations du Conseil et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor représente le montant net de l'encaisse que le conseil est autorisé à prélever à même le Trésor sans crédit parlementaire supplémentaire pour s'acquitter de ses passifs.

### (d) Revenus - Ils sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

### (e) Charges - Elles sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### (f) Avantages sociaux futurs

- i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Conseil au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du conseil découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime.
- ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du

### (g) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au moindre coût et de la valeur nette de réalisation. Ils comprennent principalement des montants à être recouverts de d'autres ministères gouvernementaux dont le recouvrement est considéré certain. Par conséquent, aucune provision n'a été établie en contrepartie de ces sommes.

### (h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Conseil n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ni les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	Machinerie et équipement	8-12 ans

### (i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers prospectifs exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des produits et des charges présentés dans les états financiers prospectifs. Au moment de la préparation de ces états, la direction est d'avis que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les résultats réels pourraient différer largement des estimations.



## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)

Exercice se terminant le 31 mars

### 5. Crédits parlementaires

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés reçoit la plus grande partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif et l'état de la situation financière prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du conseil diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochés dans les tableaux suivants :

(a) Autorisations demandées (en dollars)	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
Autorisations demandées		
Crédit 35 - Dépenses du Programme	8 368 865 \$	-
Crédit 45 - Dépenses du Programme	-	10 779 630
Montants législatifs	1 076 488	1 052 770
<b>Autorisations disponibles prévues</b>	<b>9 445 353 \$</b>	<b>11 832 400 \$</b>

Les autorisations présentées représentent les résultats prévus en ce qui concerne les postes législatifs, les initiatives approuvées qui sont incluses et qui devraient être incluses dans les documents de budget des dépenses et, lorsque des estimations raisonnables peuvent être effectuées, les montants estimatifs des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

#### (b) Rapprochement du revenu de fonctionnement net et des autorisations demandées

(en dollars)	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
Coût de fonctionnement net	( 903 654) \$	13 138 511 \$
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le revenu de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Revenu non disponible pour dépenser	11 195 426	-
Remboursement/rajustement des charges d'exercices antérieurs	43 907	39 399
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 201 722)	(1 247 902)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	( 23 709)	( 29 779)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	335 105	( 67 829)
<b>Autorisations disponibles prévues</b>	<b>9 445 353 \$</b>	<b>11 832 400 \$</b>

### 6. Débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et des avances du Conseil :

(en dollars)	Résultats estimatifs 2012	Résultats prévus 2013
Débiteurs d'autres ministères et organismes fédéraux	195 846 \$	241 156 \$
Avances aux employés	500	500
<b>Total des débiteurs et avances</b>	<b>196 346 \$</b>	<b>241 656 \$</b>



## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)

Exercice se terminant le 31 mars

### 7. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les crédoiteurs et des charges à payer du Conseil :

(en dollars)	Résultats estimatifs	Résultats prévus
	2012	2013
Crédoiteurs - parties externes	505 066 \$	574 701 \$
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	43 294	28 258
	548 360	602 959
Charges à payer	229 708	200 391
<b>Total des crédoiteurs et avances</b>	<b>778 068 \$</b>	<b>803 350 \$</b>

### 8. Avantages sociaux futurs

#### (a) Prestations de retraite

Les employés du Conseil participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Conseil versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges prévues à ce titre pour 2011-2012 et 2012-2013, sont environ 1,9 fois les cotisations des employés.

(en dollars)	Résultats estimatifs	Résultats prévus
	2012	2013
Charge pour l'exercice	1 052 770 \$	1 076 488 \$

La responsabilité du Conseil relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

#### b) Indemnités de départ

Le Conseil verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici des informations sur les indemnités de départ estimatives en date des présents états financiers :

(en dollars)	Résultats estimatifs	Résultats prévus
	2012	2013
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	1 184 686 \$	849 580 \$
Charge pour l'exercice	39 776	167 977
Indemnités de départ versées pendant l'exercice	(374 882)	(100 148)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>849 580 \$</b>	<b>917 409 \$</b>

## 9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Conseil est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Conseil a reçu des services courants gratuitement d'autres ministères, qui sont décrits ci-dessous.

### (a) Services courants fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Conseil reçoit gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs, notamment des services de locaux, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires. Ces services gratuits ont été enregistrés comme suit dans l'état des résultats prospectif du Conseil :

(en dollars)	Résultats estimatifs	Résultats prévus
	2012	2013
Locaux	723 953 \$	734 012 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	470 844	508 438
Services juridiques	6 925	5 452
<b>Total</b>	<b>1 201 722 \$</b>	<b>1 247 902 \$</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats prospectifs du Conseil.

### (b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	Résultats estimatifs	Résultats prévus
	2012	2013
Débiteurs - autres ministères et organismes fédéraux	195 846 \$	241 156 \$
Créditeurs - autres ministères et organismes fédéraux	43 294	28 258
Charges - autres ministères et organismes fédéraux	512 879	342 196